De : SDSPA - DGAL/SASPP/SDSPA emis par CARPENTIER Myriam - DGAL/SASPP/SDSPA <sdspa.dgal@agriculture.gouv.fr> Envoyé : vendredi 21 décembre 2018 18:21

Objet : Vaccins autorisés contre la FCO-4 en France (mise à jour)

Bonjour,

A la suite de la diffusion, le 23 novembre dernier, du message ci-dessous avec un tableau récapitulant les vaccins contre le sérotype 4 de la FCO qui disposent en France d'une autorisation de mise sur le marché, nous souhaitons apporter quelques modifications au tableau transmis.

En effet, pour le vaccin CZV "BLUEVAC 4 Suspension injectable pour ovins et bovins", la primo-vaccination chez les bovins se compose de 2 doses de 4 mL espacées de 4 semaines l'une de l'autre.

En outre, l'AMM du vaccin BTVPUR ALSAP 2-4 a été retirée très récemment par la Commission européenne, ce produit n'ayant pas été commercialisé pendant 3 ans.

Le tableau a été modifié en conséquence, et vous trouverez la nouvelle version en PJ.

En tout état de cause, c'est le RCP des vaccins, accessible sur le site internet de l'ANSES/ANMV, qui fait foi, l'ANMV étant l'autorité compétente en matière d'autorisation de mise sur le marché des médicaments vétérinaires.

Bien cordialement

Claire Le Bigot

Sous directrice

DGAL/SDSPA

251 rue de Vaugirard - 75732 PARIS CEDEX 15 Tel : 01 49 55 84 83

Le 23/11/2018 à 17:46, SDSPA - DGAL/SASPP/SDSPA emis par LARIVIERE Laurent - DGAL/SASPP/SDSPA (par AdER) a écrit :

Bonjour,

nous avons été informés hier qu'il n'y avait plus de vaccin contre la FCO-4 en stock chez SERVIPHAR, attributaire du marché public passé par la DGAL pour le stockage et la distribution des vaccins (il en reste en revanche pour les sérotypes 1 et 8 : vaccin bivalent CALIER). Il y a eu une nette accélération des commandes ces deux dernières semaines du dernier vaccin contre la FCO-4 qui restait chez SERVIPHAR (BTV PUR BTV 4 de MERIAL).

Comme indiqué au premier semestre, l'Etat n'a pas vocation, au vu de la situation sanitaire actuelle, à commander à nouveau des vaccins contre la FCO-4 auprès des laboratoires producteurs.

En conséquence, les éleveurs avec leurs vétérinaires souhaitant s'approvisionner en vaccins contre la FCO-4 sont invités à le faire dans le cadre classique du marché privé. A toutes fins utiles, vous

trouverez ci-joint le tableau listant les vaccins contre la FCO-4 dotés d'une autorisation de mise sur le marché en France ; ce tableau avait été diffusé au printemps, il vient d'être mis à jour.

Enfin, sur la disponibilité des vaccins et plus globalement des médicaments vétérinaires, je vous rappelle que l'autorité compétente est l'ANSES-ANMV / Département inspection et surveillance du marché.

Bien cordialement

Laurent LARIVIERE

DGAL/SDSPA

251 rue de Vaugirard - 75732 PARIS CEDEX 15 Tel : 01 49 55 84 83